

Le conseil de communauté a retenu cette solution qui se traduit par une hausse des taux communautaires et une diminution des taux communaux. Hormis la revalorisation nationale des bases, cette mécanique permet de garantir la neutralité fiscale pour les contribuables de chaque commune. Au regard de la CLECT, la commune de Bricqueville la Blouette fixe les taux des impôts ménages comme suit :

	(pour rappel 2014)	2015
TH	12,82 %	12,55 %
FB	12,29 %	12,04 %
FNB	27,44 %	26,86 %

Les taux d'imposition de la commune sont en baisse pour contrebalancer la hausse de la fiscalité de la CBC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 tels qu'ils viennent d'être présentés.

- Accord à l'unanimité des conseillers pour l'ajout des deux points suivants à l'ordre du jour : * achat d'un giro-broyeur et acquisition d'un radar neuf -

ADHESION AU SERVICE ADS (AUTORISATION DU DROIT DES SOLS) DU PAYS DE COUTANCES

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération proposé par le syndicat mixte du Pays de Coutances. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal entérine la délibération du 16 octobre 2014 donnant un accord de principe et décide d'adhérer au service ADS mis en place par le syndicat mixte du Pays de Coutances, d'approuver la convention de prestation de service au profit de la commune de Bricqueville la Blouette, d'autoriser le Maire à signer cette convention, d'autoriser le Maire à dénoncer la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations du droit des sol, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ACHAT D'UN GIRO BROYEUR : Accord des conseillers pour remplacer l'actuel giro-broyeur.

Prochaine réunion de conseil prévue le jeudi 21 mai 2015 à 20 heures.